

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du Jeudi 19 Décembre 2019

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le Jeudi 19 Décembre 2019 à 19h30, salle du Conseil de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur LARCHERON, Président de la CC4V.

Monsieur LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint, la séance démarre à 19h30.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents : Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Jean-Claude DELLION, Mr Jean-Michel BOUQUET, Mme Isabelle MARTIN, Mr Jean-Paul HORNEZ, Mr Maxime CANELA, Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Pierre DELION, Mr Jean BERTHAUD, Mme Mirela DENYS, Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER, Mr Frédéric NERAUD, Mr Gérard LARCHERON, Mme Claudette THOMAS, Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Nathalie ROUX, Mr Alain BEAUNIER, Mr Jean-Claude GRISARD, Mme Nadia MARTIN, Mme Evelyne LEFEUVRE, M. Jacquie GRISARD, Mr Pascal DROUIN, Mr Rémi DURAND, Mr Gérard GUIDAT, Mr Edmond LAUX, Mr Éric BUTTET, Mr Jacky BERTON, Mr Patrick RIGAULT, Mme Annie BARTHOD-THONNOT, Mr Pascal DE TEMMERMAN, Mme Martine NORET (suppléante de M. Michel HARANG), Mr Jacques HUC, Mme Chantal PONTLEVE, M. Claude LELIEVRE, Mr Henri MOLINIER, Mr Daniel MELZASSARD.

Absents excusés et représentés : Mr Christian MONIN a donné pouvoir à Mme Sophie VRAI, Mme Elisabeth CHAMAILLE a donné pouvoir à Mr Guy DUSOULIER, M Luc PISSIS a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Mme Sylvie COSTA a donné pouvoir à Mr Gérard LARCHERON, Mme Monique PICARD a donné pouvoir à Mr Jacques DUCHEMIN, Mr Didier DEVIN a donné pouvoir à Mme Nadia MARTIN, Mr Thierry BRIQUET a donné pouvoir à Mme Evelyne LEFEUVRE.

Absents excusés: Mr Hubert DECAUDIN, Mr Edouard GARREAU.

Mme Chantal PONTLEVE est élue secrétaire de séance.

Assistaient à la réunion :

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BORDAS, DGS, Mme Emilie NARGEOT, Responsable administrative, Mme Aurélie GOUSSET, Agent administratif, Mme Aude Bruzi, Chargé de mission urbanisme.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire n'a pas été approuvé, ce dernier n'ayant pas été validé.

SOMMAIRE

1. FINANCES	4
A. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BP 2019 EN SECTION INVESTISSEMENT. (Délibération n°2019/12/01).....	4
B. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CORBEILLES POUR LA PARTICIPATION DE LA CC4V AUX TRAVAUX DE LA CHAUFFERIE BOIS : APPROBATION (Délibération n°2019/12/02)	4
C. SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ENTOURAGE DU PLATEAU EPS PAR LE SIIS D'ERVAUVILLE-FOUCHEROLLES-ROZOY LE VIEIL – VERSEMENT A LA CC4V PAR LE SIIS (Délibération n°2019/12/03)	4
D. AMENAGEMENT « vélo-route » COMMUNE DE NARGIS : VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS (Délibération n°2019/12/04).....	5
E. SUBVENTION OFFICE DE TOURISME DE FERRIERES 2020 (Délibération n°2019/12/05)	5
F. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES DU BIGNON MIRABEAU ET DE CHEVANNES DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS CULTURELLES (Délibération n°2019/12/06)	5
G. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AU TRESORIER MR YANNICK BAUMONT (Délibération n°2019/12/07)	6
H. CONVENTION AVEC LES COMMUNES POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE PLUI ET LA COMMUNE DE FERRIERES POUR LES MARCHES PUBLICS ET ASSISTANCE SUR DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR L'ANNEE 2018 : REMBOURSEMENT DES FRAIS (Délibération n°2019/12/08).....	6
2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – COMMERCE	7
A. ECOPARC DE FERRIERES EN GATINAIS : ACCORD DE PRINCIPE SUR L'AVANT PROJET (AVP) POUR LES TRAVAUX PREALABLES D'ADDUCTION DES RESEAUX ET DE DEVIATION DU CV21 POUR LA CREATION D'UN ECO PARC A FERRIERES EN GATINAIS (Délibération n°2019/12/09).....	7
B. AUTORISATION AU PRESIDENT DE LANCER UNE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE NOUVELLE VOIRIE POUR L'ACCES A LA ZAE DE L'ECO PARC (Délibération n°2019/12/10).....	7
C. ADOPTION DU PRINCIPE DE COLLABORATION ECONOMIQUE A L'ECHELLE DU PETR GATINAIS MONTARGOIS (Délibération n°2019/12/11).....	8
3. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	8
A. ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE DOJO (Délibération n°2019/12/12)	8
4. EAU ET ASSAINISSEMENT	9
A. ENGAGEMENT DE LA CC4V DANS LE FINANCEMENT ET LE PORTAGE D' ACTIONS DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) AU STADE D'INTENTION DU BASSIN VERSANT DU LOING (Délibération n°2019/12/13).....	9
5. URBANISME	10
A. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL– DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.) (Délibération n°2019/12/14)	10
B. APPROBATION MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE SCEAUX-DU-GATINAIS ET DECLARANT LE PROJET D'INTERET GENERAL (Délibération n°2019/12/15).....	10

C. MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) – CHEMIN DE ST LAZARE A BIRAGUE – COMMUNE DE FERRIERES EN GATINAIS (Délibération n°2019/12/16)	11
D. MISE EN ŒUVRE DU PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) – CHEMIN DE ST LAZARE A BIRAGUE – COMMUNE DE FERRIERES-EN-GATINAIS– APPROBATION DE LA CONVENTION DE PUP ENTRE LA SOCIETE NEXITY IR PROGRAMMES GFI ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 VALLEES (CC4V) (Délibération n°2019/12/17)	12
E. ANNULATION DELIBERATION DECLARATION DE PROJET PLU DE FONTENAY ET DE FERRIERES (Délibération n°2019/12/18).....	12
F. LANCEMENT D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE(DUP) SUR LA ZAE DE L'ECO PARC (Délibération n°2019/12/19).....	12
G. AUTORISATION A VAILOG DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE (Délibération n°2019/12/20)	13
6. PERSONNEL.....	13
A. AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES ET OUVERTURE DE POSTES SAISONNIERS ANNEE 2020 (Délibération n°2019/12/21)	13
B. CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS NON COMPLET AU 1 ^{ER} JANVIER 2020 (Délibération n°2019/12/22).....	14
B AUTORISATION DE RECRUTER DES VACATAIRES ANNEE 2020 (Délibération n°2019/12/23)	15
7. AFFAIRES DIVERSES SOUMISES A DELIBERATION.....	15
A. MOTION DE DEFENSE DE LA STABILITE DE L'INTERCOMMUNALITE AUX PARLEMENTAIRES DU LOIRET ET AU MINISTERE DE LA COHESION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES (Délibération n°2019/12/24).....	15
9. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION	15
1. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT : DELEGATIONS AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.	15
2. NOTE INFORMATION : PROPOSITIONS DES CABINETS D'ETUDES EN CHARGE DE L'ETUDE DE MARKETING TERRITORIAL POUR LES 4 EPCI	16
10. TRAVAUX COMMISSIONS	17
1) Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse– Monsieur Gérard GUIDAT	17
2) Finances – Monsieur Maxime CANELA	17
3) Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND.....	17
4) Culture – Patrimoine & Tourisme – Monsieur Gérard LARCHERON	17
5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jacquie GRISARD	17
6) Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGAULT	18
7) Urbanisme & Aménagement de l'espace– Madame Sylvie COSTA	18
8) Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE.....	18
9) Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD	18
11. QUESTIONS DIVERSES.....	18

1. FINANCES

A. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BP 2019 EN SECTION INVESTISSEMENT. (Délibération n°2019/12/01)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- **D'AFFECTER** les crédits aux différents chapitres budgétaires comme détaillé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Vice-Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

B. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CORBEILLES POUR LA PARTICIPATION DE LA CC4V AUX TRAVAUX DE LA CHAUFFERIE BOIS : APPROBATION (Délibération n°2019/12/02)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat financier avec la commune de Corbeilles, et de la finaliser, le cas échéant,
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au BP 2019 et seront ouverts en quart de crédits avant le vote du budget 2020,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

C. SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ENTOURAGE DU PLATEAU EPS PAR LE SIIS D'ERVAUVILLE-FOUCHEROLLES- ROZOY LE VIEIL – VERSEMENT A LA CC4V PAR LE SIIS (Délibération n°2019/12/03)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le versement de cette subvention à la CC4V pour un montant de 1 262€.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

D. AMENAGEMENT « vélo-route » COMMUNE DE NARGIS : VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS
(Délibération n°2019/12/04)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** le versement de fonds de concours à la commune de Nargis pour un montant de 574,28€ pour signalétique touristique de la vélo-route et d'un montant de 620.15 € pour l'acquisition d'appuis cycle pour ce vélo-route.
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au BP 2019.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

E. SUBVENTION OFFICE DE TOURISME DE FERRIERES 2020 (Délibération n°2019/12/05)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de :

- VERSER** une subvention de 22 000€ à l'Office de tourisme pour le 1^{er} trimestre 2020 (pour les 3 mois en gestion associative avant une intégration directe à la CC4V)
- AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

F. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES DU BIGNON MIRABEAU ET DE CHEVANNES DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS CULTURELLES (Délibération n°2019/12/06)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de :

- VERSER** une subvention de 230€ à la commune du Bignon Mirabeau et une subvention de 275€ à la commune de Chevannes,
- AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

M. D'HAGER remercie la CC4V pour l'attribution de la subvention.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

G. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AU TRESORIER MR YANNICK BAUMONT (Délibération n°2019/12/07)

M. Larcheron indique que pour l'année 2019 le montant de 851.22€ représente 100% et qu'il est modulable entre 0% et 100%, selon le souhait des élus qui sont en contact avec les services du Trésorier. M. Berthaud explique que lors de son conseil municipal, il n'a pas donné de directives particulières, mais il a précisé que la commune est là pour protéger les agents. Il poursuit en indiquant que la commune de Dordives a eu des difficultés avec la trésorerie cette année (régisseur, avances de subvention qui passeront en 2020). Il rappelle aussi le courrier de la CC4V relatant les problèmes avec la trésorerie, envoyé à la DGFIP. Il rajoute que cette indemnité existe depuis longtemps et qu'elle est là aussi pour donner des conseils en contrepartie et déplore n'avoir eu aucun conseil. Au vu de ces difficultés, le conseil municipal de Dordives a donc refusé d'attribuer une indemnité au trésorier. La commune de Ferrières indique qu'elle a attribuée 50 % du montant de l'indemnité, Corbeilles a attribué 60 %. M. Hornez précise que des petits artisans ont été pénalisés à cause du retard de paiement de la trésorerie et qu'il a dû intervenir pour qu'un artisan soit payé car il était menacé par la banque, Griselles a donné 50 %. M. Guidat indique que le trésorier a été présent lors de la mise en place de la dématérialisation et la signature électronique, mais que le traitement des dossiers par la trésorerie a eu un impact sur les artisans dû au manque de personnel. Et M. Guidat poursuit en indiquant qu'il ne saurait pas travailler avec 2 agents au lieu de 8.

Après discussion, le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité de

- **DE VERSER** une indemnité de conseil à un taux de 50% pour un montant de 851,22€ en 2019, correspondant à une gestion sur 270 jours en 2019, soit un montant d'indemnités à verser de 425,61€, à Monsieur Yannick Baumont, comptable public de la CC4V.
- **DE PRECISER** qu'il n'y aura pas d'indemnité de confection des documents budgétaires.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au BP 2019 de la CC4V.

Mme Pontlevé demande à l'assemblée si une commune est en attente d'encaissement d'une subvention d'Etat de 10 873€. Il semblerait qu'elle soit destinée au syndicat des eaux de Corbeilles. La Mairie de Corbeilles doit se mettre en relation avec la Mairie de Sceaux.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **MAJORITE**

Contre :

Abstention : 9

M. Jean BERTHAUD, M. Christian MONIN (pouvoir à Mme Sophie VRAI), Mme Elisabeth CHAMAILLE (pouvoir à M. DUSOULIER), M. Luc PISSIS (pouvoir à M. Jean BERTHAUD), Mme Mirela DENYS, Mme Sophie VRAI, M. Guy DUSOULIER, M. Henri MOLINIER, M. Jacques HUC.

H. CONVENTION AVEC LES COMMUNES POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE PLUI ET LA COMMUNE DE FERRIERES POUR LES MARCHES PUBLICS ET ASSISTANCE SUR DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR L'ANNEE 2018 : REMBOURSEMENT DES FRAIS (Délibération n°2019/12/08)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de

- **DECIDER** de rembourser les communes dans le cadre de leur participation au PLUI pour un montant total de 22 878,41 € à ce jour, la commune de Ferrières dans le cadre de l'aide aux marchés publics et l'assistance sur le développement économique pour un montant de 802,77€.

- **DIRE** que la dépense sera imputée au compte 62875 sur l'exercice 2019.
- **AUTORISER** le président ou le Vice-Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :
 Pour : **UNANIMITE**
 Contre :
 Abstention :

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – COMMERCE

A. ECOPARC DE FERRIERES EN GATINAIS : ACCORD DE PRINCIPE SUR L'AVANT PROJET (AVP) POUR LES TRAVAUX PREALABLES D'ADDUCTION DES RESEAUX ET DE DEVIATION DU CV21 POUR LA CREATION D'UN ECO PARC A FERRIERES EN GATINAIS (Délibération n°2019/12/09)

M. Larcheron propose une validation de principe pour l'obtention du permis de construire qui est en cours de réalisation car les chiffres ne sont pas tous fixés, il manque l'étude amiante sur la chaussée (carottage), les chiffres devront être approfondis avec le cabinet d'études.

M. Berthaud demande si dans les devis une étude a été demandée sur la perméabilité du secteur routier. M. Larcheron indique que le dossier est suivi à la « loupe » par Mme Gay de la DDT et ses services et que si c'est une obligation, elle sera intégrée. Pour l'instant, les « eaux » résiduelles des voies vont dans des fossés adjacents. Il faudra veiller à limiter la perméabilisation des sols.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de

- **DONNER** un accord de principe sur l'Avant-Projet sur les travaux préalables d'adduction des réseaux et de déviation du cv21 pour la création d'un Eco parc à Ferrières en gâtinais,
- **PRECISER** qu'il sera affiné à la phase PRO DCE et que le cas échéant, il sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire
- **AUTORISER** le Président à effectuer toutes les formalités administratives, à lancer la consultation auprès des entreprises le moment venu et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- **AUTORISER** le Président à solliciter les subventions relatives à cette affaire

Décision du Conseil de Communauté :
 Pour : **UNANIMITE**
 Contre :
 Abstention :

B. AUTORISATION AU PRESIDENT DE LANCER UNE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE NOUVELLE VOIRIE POUR L'ACCES A LA ZAE DE L'ECO PARC (Délibération n°2019/12/10)

M. Larcheron indique qu'actuellement il est en discussion et tractation pour les achats des parcelles avec les propriétaires actuels, Loiret Affinage, Vaugouard et Vinci Autoroute.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de

- **D'ACCEPTER et D'AUTORISER** le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle voirie facilitant l'accès à l'Eco parc,
- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat et tous autres documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

C. ADOPTION DU PRINCIPE DE COLLABORATION ECONOMIQUE A L'ECHELLE DU PETR GATINAIS MONTARGOIS (Délibération n°2019/12/11)

M. Larcheron précise qu'il faudra présenter l'outil SIG lors d'un Conseil de communauté. Il précise que cette délibération a été proposée au comité syndical du PETR il y a quelques jours. M. Neraud indique que cet accord a été pris à l'unanimité par le comité syndical du PETR. Il y a encore du flou par rapport à la subvention de l'état de 80 000€ pour financer un poste de chef de projet mais la dépense est chiffrée à 94 000€. L'association des industries Montargaises interviendrait à hauteur de 14 000€ mais la Sous-Préfecture dit qu'il faudra aussi travailler pour le Giennois et pour le Pithiverais, donc ce serait logique que ces 2 territoires participent au co-financement du poste. Ce mode de collaboration permet d'avoir une personnalité juridique au lieu d'avoir une communauté de communes mandataire pour les 3 autres. Ils vont essayer d'obtenir cet accord des 2 autres territoires avec Jean-Jacques Malet. M. Larcheron confirme ses propos

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de

- **D'APPROUVER** la coordination par le PETR du partenariat économique existant entre les 4 EPCI du territoire du PETR Gâtinais montargois
- **D'AUTORISER** le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

3. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

A. ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE DOJO (Délibération n°2019/12/12)

M. Hornez s'inquiète de ne pas voir le lot VRD et demande si ce lot est inclus dans le gros œuvre, M. Grisard répond que le dévoiement des réseaux est prévu.

Mme Lefeuvre demande le chiffrage pour le chauffage (pompe à chaleur option gaz), il n'y a pas de retour à ce jour, il lui est dit que c'est le lot n°9 qui est en cours de chiffrage.

M. Berthaud demande si le montant de 1 853 069 € comprend l'estimation du lot n°9 (dans l'annexe n°3) et pour quel montant ?

M. Larcheron précise que ce lot n°9 est dans le coût de l'opération, mais il n'a pas de détail. Le document fait état aussi de la différence de chiffrage entre mai 2019 de 1 894 000€ et aujourd'hui 1 853 000€. La pompe à chaleur de base est intégrée mais pas au gaz.

M. Berthaud veut savoir si on peut se baser sur ce chiffrage définitif. Il y a aussi 81 000€ d'imprévus si besoin, il faut rester dans cette fourchette de prix.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de :

- **PRECISER** que la dépense liée à cette opération sera inscrite au budget 2020 et 2021 de la CC4V via une Autorisation de paiement et Crédits de paiement (AP/CP) le cas échéant.
- **AUTORISER** le Président à signer ledit marché et tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

4. EAU ET ASSAINISSEMENT

A. ENGAGEMENT DE LA CC4V DANS LE FINANCEMENT ET LE PORTAGE D' ACTIONS DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) AU STADE D' INTENTION DU BASSIN VERSANT DU LOING (Délibération n°2019/12/13)

M. Berthaud précise qu'un repère de crue devrait être avant Souppes. Etant donné la localisation de Dordives, il serait important de « pousser » la demande et d'avoir un repère de crue sur Dordives. M. Larcheron répond que lors d'une réunion, le maire de Souppes sur Loing souhaitait un repère de crue en amont de Souppes pour prévenir des mouvements de crue du Loing, l'influence de la Cléry et du Betz. Il y en a un mais au lieu-dit « les Collumeaux ». Mais, dernièrement, l'organisme a refusé de mettre d'autres points sur le repère de crue. Il y a des personnes influentes qui siègent mais une demande sera faite quand même à l'Epage pour mettre un repère sur le Vigicrue sur le territoire de la CC4V.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de :

- **D'APPOUVER** le dossier de candidature à la labellisation du PAPI d'intention du bassin du Loing soumis à labellisation du Comité Technique du Plan Seine ;
- **D'AUTORISER** le Président à engager, sous réserve de la labellisation du projet de PAPI d'intention du bassin du Loing et sous réserve d'un cofinancement public, la maîtrise d'ouvrage des actions ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte relatif au dépôt du dossier de candidature du PAPI d'intention (notamment la convention-cadre de financement), ainsi qu'au déroulement des actions du programme.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :
Abstention :

5. URBANISME

A. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL– DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.) (Délibération n°2019/12/14)

M. Hornez déplore le manque de précisions pour que chaque commune ait un état détaillé de la réduction de consommation foncière sur laquelle s'engage chaque commune. Aude Bruzi explique qu'ils ont fait le choix, avec le bureau d'étude, de ne pas mettre l'emprise foncière par commune quand bien même la DDT le souhaitait. En effet, lorsqu'il sera nécessaire de faire évoluer le PLUi, on ne pourra pas faire une procédure simplifiée, qui dure de 6 à 9 mois, car on va modifier les chiffres de consommation foncière annoncés dans le PADD, par conséquent, la CC4V devra engager une révision générale du PLUi, qui est plus longue et coûteuse. M. Larcheron indique une économie de 20 % sur les surfaces consommées à l'échelle du territoire de la CC4V. Un débat a déjà eu lieu au sein des conseils municipaux, chaque commune aura ses plans de zonage.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de :

PRENDRE ACTE de la tenue ce jour, en séance, du débat complémentaire portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables proposées du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes de Quatre Vallées ;

DIRE que la présente délibération sera affichée durant un mois au siège du Conseil Communautaire ;

DONNER POUVOIR à Monsieur Le Président pour signer toute pièce nécessaire à l'accomplissement des présentes.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

B. APPROBATION MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE SCEAUX-DU-GATINAIS ET DECLARANT LE PROJET D'INTERET GENERAL (Délibération n°2019/12/15)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de:

DECIDER d'approuver la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Sceaux-du-Gâtinais

DECLARER le projet de musée de site archéologique,

DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes des Quatre Vallées ainsi qu'en mairie de Sceaux-du-Gâtinais durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux dispositions des articles R.153-20 à R.153-22 du Code de l'Urbanisme.

DIRE que le Plan Local d'Urbanisme de Sceaux-du-Gâtinais, mis en compatibilité, est tenu à la disposition du public au siège de la communauté des communes des Quatre Vallées ainsi qu'à la mairie de Sceaux-du-

Gâtinais aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L.153-22 du Code de l'urbanisme.

DIRE que la présente délibération deviendra exécutoire après sa transmission au Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

C. MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) – CHEMIN DE ST LAZARE A BIRAGUE – COMMUNE DE FERRIERES EN GATINAIS (Délibération n°2019/12/16)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le périmètre de Projet Urbain Partenarial sur le secteur,
- **DE DECIDER** que des conventions de Projet Urbain Partenarial seront conclues dans ce périmètre avec les propriétaires fonciers, les aménageurs ou les constructeurs,
- **DE PRECISER** que la durée de validité de ce périmètre est fixée à 15 ans, et que la commune de Ferrières en Gâtinais sera maître d'ouvrage des travaux ci-dessus et en assurera le financement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et documents s'y référant,
- **DE NOTIFIER** la délibération à Monsieur le Maire de Ferrières-en-Gâtinais

M. Larcheron explique qu'avant La commune décidait avec les lotisseurs et autres propriétaires le projet urbain partenarial qui concernait les aménagements publics nécessaires à ces réalisations. Dans le projet Nexity qui nous intéresse, afin que les futurs lotisseurs desservis par les mêmes réseaux soient parties prenantes du PUP, il faut l'intégrer dans le PLUI.

C'est pour cette raison qu'il faut que la délibération soit prise par la Communauté de Communes. C'est un outil très intéressant pour les communes, pour faire participer les lotisseurs aux frais de voirie et d'adaptation de la voirie.

M. Berthaud a assisté à l'assemblée générale de l'EPFLI concernant le nouveau dispositif sur le foncier et l'habitat, il y aura un support juridique et financier de l'EPFLI relatif aux bailleurs et les maires ne seront plus « seuls » face à ces derniers. M Larcheron propose que l'EPFLI vienne, en début de conseil, pour présenter l'étendue de leurs actions. La CC4V porte l'adhésion à l'EPFLI et les communes peuvent utiliser cet outil.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

D. MISE EN ŒUVRE DU PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) – CHEMIN DE ST LAZARE A BIRAGUE – COMMUNE DE FERRIERES-EN-GATINAIS– APPROBATION DE LA CONVENTION DE PUP ENTRE LA SOCIETE NEXITY IR PROGRAMMES GFI ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 VALLEES (CC4V) (Délibération n°2019/12/17)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer une convention de Projet Urbain Partenarial sur le périmètre des futurs permis de construire déposés ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération. L'exonération de T.A sera de 10 ans.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

E. ANNULATION DELIBERATION DECLARATION DE PROJET PLU DE FONTENAY ET DE FERRIERES (Délibération n°2019/12/18)

M. Larcheron précise que cette délibération avait été prise pour implanter un bâtiment de 25 mètres mais le permis de construire fait un état actuel de hauteur des bâtiments de 15 mètres et le PLU prévoit 17 mètres. Il n'y a plus lieu de la prendre.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

- **D'ANNULER** la délibération n°2019/09/14 du 26 septembre 2019.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

F. LANCEMENT D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE(DUP) SUR LA ZAE DE L'ECO PARC (Délibération n°2019/12/19)

Délibération revue et corrigée par la DDT le jour même du Conseil Communautaire.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

D'APPROUVER l'engagement d'une procédure d'expropriation pour constituer la réserve foncière des terrains nécessaires au projet d'aménagement d'une zone d'activité économique au lieu-dit le Mardeleux. Approuver les dossiers d'enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et de cessibilité des acquisitions foncières des terrains constitués dans cet objectif.

DE DEMANDER à Monsieur le Préfet du Loiret d'ouvrir les enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire, afin de pouvoir constituer au bénéfice de la Communauté de Commune des Quatre Vallées la réserve foncière nécessaire à la poursuite des études et la réalisation de l'opération de parc d'activité au lieu-dit le Mardeleux à Ferrières-en-Gâtinais,

DE SOLLICITER à l'issue de la procédure, auprès de Monsieur le Préfet du Loiret la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des parcelles nécessaires à acquérir pour le projet d'aménagement au bénéfice de la Communauté de Commune des Quatre Vallées.

DE CHARGER le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes décisions.

M. Larcheron explique qu'une parcelle de 3500 m² est concernée et qu'elle a été mise dans le projet de D.U.P ainsi que les terrains à acquérir le long de l'autoroute si toutefois on n'avait pas d'accord amiable de manière à ce que les dispositifs soient tenus.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

G. AUTORISATION A VAILOG DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE (Délibération n°2019/12/20)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

-D'AUTORISER la société VAILOG à déposer un dossier de permis de construire et un dossier de demande d'autorisation d'exploiter qui comprend un dossier loi sur l'eau sur les parcelles qui sont propriétés de la CC4V sur l'Eco parc de Ferrières en Gâtinais.

-D'AUTORISER le président à négocier dans l'intérêt de la CC4V la vente des dites parcelles.

M. Larcheron précise que l'on n'est pas obligé d'avoir signé chez le notaire pour déposer un permis de construire, l'autorisation permet aux notaires de chaque entité de travailler sur la rédaction de la promesse de vente, il restera juste à rajouter le montant quand on aura le chiffrage de la liaison avec la D2007 et la zone de l'Eco-Parc.

M. Berthaud demande si on a un ordre d'idée du montant, M. Larcheron répond que c'est environ 2,6 millions euros voir jusqu'à 3 millions avec les études, la maîtrise d'œuvre et des études complémentaires. Il n'y aurait pas de reconnaissance archéologique sur cette future liaison.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

6. PERSONNEL

A. AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES ET OUVERTURE DE POSTES SAISONNIERS ANNEE 2020 (Délibération n°2019/12/21)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

- **D'OUVRIR** 31 postes de saisonniers pour 2020 dans les mêmes proportions que 2019, tous services confondus :

Administratif : 1 CDD sur 3 mois sur une base de 35h hebdomadaires,

Culture : 1CDD de 1 mois à 35h hebdomadaires,

Sport : 1CDD de 3 mois à 35h hebdomadaires

Enfance Jeunesse : 28 CDD sur 6 400 h annuelles

- **DE CHARGER** le Président de :

- l'autorisation de recruter des contractuels pour faire face à un besoin saisonnier,
- la constatation des besoins concernés,
- la détermination des niveaux de recrutement,
- la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,

- **D'AUTORISER** le Président de signer tous documents relatifs à cette affaire.

M. Guidat dit que c'est la base pour 2020 mais que s'il y a des enfants supplémentaires on passera par la vacation.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

B. CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS NON COMPLET AU 1^{ER} JANVIER 2020
(Délibération n°2019/12/22)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

Il est proposé au Conseil de communauté :

- **DE CREER au 01/01/2020**

- .un emploi sur le grade adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet de 4 h 60^{ème} hebdomadaires,
- .un emploi sur le grade adjoint technique territorial à temps non complet de 8 h 43^{ème} hebdomadaires,

- de la modification du tableau des emplois,
- de l'inscription au budget 2020 des crédits correspondants.

M. Hornez demande à quoi correspondent les 60^{ème} et les 43^{ème}. Il lui est répondu que ce sont des agents qui sont actuellement au SIIS de Préfontaines et qu'ils seront transférés au 1^{er} janvier 2020 à la CC4V. Mme Martin demande si l'on connaît l'adjoint technique principal de 2^{nde} classe. Il est connu car c'est un agent du SIIS de Préfontaines qui va être transféré à la CC4V pour sa quote part de travail lui revenant.

-**D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

B AUTORISATION DE RECRUTER DES VACATAIRES ANNEE 2020 (Délibération n°2019/12/23)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'embauche de vacataires dans le volume horaires comme indiqués ci-dessus, pour renforcer les équipes en fonction des effectifs, pour la période du 6 janvier 2020 au 10 janvier 2021 dans les services de la Communauté de Communes.

-**D'AUTORISER ET DE CHARGER** le Président à rémunérer les vacataires, pour effectuer ponctuellement en fonction des besoins du personnel et d'établir des contrats de vacataires selon les dispositions légales en vigueur et de les payer en fonction de l'état des heures au taux horaire brut indiqué ci-dessus.

-**DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget 2020.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

7. AFFAIRES DIVERSES SOUMISES A DELIBERATION

A. MOTION DE DEFENSE DE LA STABILITE DE L'INTERCOMMUNALITE AUX PARLEMENTAIRES DU LOIRET ET AU MINISTERE DE LA COHESION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES (Délibération n°2019/12/24)

M. Larcheron explique que ce débat a eu lieu au congrès de l'ADCF à Nice en octobre 2019 où les élus ont souhaité qu'il n'y ait pas de remaniement de périmètre dans les années à venir. Ce souhait a été exprimé devant les ministres présents au congrès.

M. Berthaud indique que ce n'est pas seulement ne pas bouger le territoire mais aussi ne pas bouger les compétences et les transferts. Il signale que la loi a déjà été votée à ce jour et qu'il aurait fallu prendre la motion avant.

Le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité :

- **D'AUTORISER** le Président à signer cette motion et tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **MAJORITE**

Contre :

Abstention : 7

M. Jean BERTHAUD, M. Christian MONIN (pouvoir à Mme Sophie VRAI), Mme Elisabeth CHAMAILLE (pouvoir à M. DUSOULIER), M. Luc PISSIS (pouvoir à M. Jean BERTHAUD), Mme Mirela DENYS, Mme Sophie VRAI, M. Guy DUSOULIER.

9. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

1. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT : DELEGATIONS AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

19/61 du 5 novembre 2019	Attribution marché de vidanges 2020-2021 à l'Entreprise d'Assainissement du Loiret (EAL)
19/62 du 13 novembre 2019	Demande de Subvention marketing territorial auprès de la Banque des Territoires et du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour l'étude à l'échelle de l'EPCI en lien avec les 4 EPCI du Montargois.
19/63 du 13 novembre 2019	Attribution musée du verre : (lots qui étaient infructueux) Charpente : Ent Dubois pour 24 942 € HT soit 29 930,40 € TTC Climatisation : Froid Moncourtois pour 24 914,68 € HT soit 29 897,62 € TTC Plomberie Sanitaire : Ent CPCE pour 3 458,96 € HT soit 4 150,75 € TTC
19/64 du 14 novembre 2019	Contrat avec Stanley pour la vidéo surveillance de la maison des métiers d'art 144,60 € HT soit 173,52 € TTC

2. NOTE INFORMATION : PROPOSITIONS DES CABINETS D'ETUDES EN CHARGE DE L'ETUDE DE MARKETING TERRITORIAL POUR LES 4 EPCI

Une étude stratégique de développement économique a été actuellement commandée aux cabinets d'études Inno (spécialisé en stratégie économique) et Inkipit (spécialisé en marketing) à l'échelle des quatre EPCI du Montargois.

1/Le déroulé de l'étude

Des réunions de restitution se sont déroulées :

1. Diagnostic territorial : avril 2019
2. Les filières du territoire : juin 2019
3. Positionnements et actions : octobre 2019
4. Proposition arbitrage des actions et nouvelle organisation : décembre 2019.

2/Les avancées

- Une base de données cartographiée de l'offre foncière des parcs d'activités à l'échelle du bassin de vie, la prochaine étape étant la connaissance de l'immobilier d'entreprise
- L'échange sur les projets des entreprises
- Le cadre d'intervention entre la région et les EPCI sur l'aide à l'immobilier d'entreprise
- La réponse au projet Territoire d'industrie porté par Mme Degouy, 3CBO chef de projet

La coopération économique pourrait être rattachée au PETR.

De plus, les actions prioritaires suivantes ont été retenues :

- Connaître son territoire, par une base de données exhaustive et le recueil d'information mutualisé sur les visites d'entreprises
- Animer son territoire, par des informations auprès des entreprises selon deux filières prioritaires à bien structurer et avec la création d'une association des industriels

- Assurer une offre d'accueil protéiforme, disponible et de qualité, tant au niveau foncier que locaux d'activités
- Installer une gouvernance et un pilotage de la stratégie d'attractivité.
Des référents parmi les développeurs économiques actuels seront définis afin de mener à bien ces actions, mais à l'échelle du bassin de vie.

Notre territoire ayant été identifié multi-filières, deux sont ressorties comme représentant le mieux les activités des entreprises :

- L'une dédiée **aux matériaux** (des plus innovants jusqu'à la paille),
- L'autre dédiée à la **santé, au bien-manger et à l'agriculture/producteurs locaux**.

De plus, concernant le projet Territoires d'Industrie, **l'Etat financera le poste de l'animateur de l'Association des Industriels du Montargis (ADIM) à hauteur de 80 K€ sur deux ans**. Cette somme n'étant pas suffisante à couvrir le salaire avec les charges, les frais de fonctionnement, **il sera nécessaire de trouver environ 15 K€ supplémentaires**.

10. TRAVAUX COMMISSIONS

1) Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse – Monsieur Gérard GUIDAT

Rien de particulier, les enfants sont attendus avec impatience pour les vacances de Noël.

2) Finances – Monsieur Maxime CANELA

Rien à rajouter, tout a été dit.

3) Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND

Rien à rajouter

4) Culture – Patrimoine & Tourisme – Monsieur Gérard LARCHERON

M. De Temmerman a assisté au comité de pilotage sur les maisons éclusières qui a eu lieu le vendredi 13 décembre, un projet de convention est attendu prochainement par Voie Navigable de France et une délibération de modification des statuts de la CC4V est à prévoir.

L'intégration de l'OTSI à la CC4V est prévu prochainement, les agents ont été reçus et sont d'accord pour leur transfert, un comité d'exploitation avec des élus et des personnes extérieures (bénévoles) sera mis en place.

5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jacquie GRISARD

Les travaux du Musée du Verre de Dordives sont en cours, l'attribution des lots a été faite pour le Dojo de Ferrières, les travaux du gymnase de Ferrières sont enfin terminés et en attente de réception travaux. Une réunion avec ECMO a eu lieu sur les réseaux à amener à l'Ecoparc. Une réunion est prévue le vendredi 20 décembre pour le choix de l'entreprise sur les travaux de rénovation des terrains de tennis.

6) Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGAULT

M. Rigault explique qu'ils ont retenu la société EAL pour les vidanges, les inscriptions se feront le 5 du mois (exp : pour le mois de mars, à retourner le 5 février) à la mairie de résidence, la mairie enverra le registre à la société et le vidangeur contactera les usagers le 15 du mois pour prendre rendez-vous pour le mois suivant. Le camion vient et recycle l'eau dans les cuves. M. Grisard explique que les eaux usées sont centrifugées et qu'elles sont réutilisées dans les fosses.

7) Urbanisme & Aménagement de l'espace – Madame Sylvie COSTA

Aude Bruzi s'exprime à la demande de M. Larcheron sur le retour des 3 réunions publiques. Lors des réunions publiques, il y a eu beaucoup de demande des particuliers, les plans de zonage ont été remis à la fin du Conseil aux communes avec les OAP thématiques et sectorielles et le règlement en annexe. Dans les dossiers, il y a une note à l'attention des agents d'accueil des mairies. Il faut mettre les dossiers à l'accueil des mairies pour consultation, ils seront sur le site internet et à l'accueil de la CC4V (les documents ont été seulement remis le 19/12 par ECMO). Les usagers peuvent écrire leurs remarques sur les registres à l'accueil des mairies, par mail ou par courrier à la mairie et/ou à la CC4V. Ils seront transmis à Aude Bruzi et seront analysés en janvier.

Le rajout des modifications sera à la marge, tout ne pourra pas être pris en compte.

Aude Bruzi rappelle les différentes étapes du PLUi :

- Phase de concertation arrêtée fin janvier- début février.
- Délibération pour l'arrêt du PLUi et les communes auront 3 mois pour se prononcer en même temps que les Personnes Publiques Associées.
- Puis ce sera l'enquête publique et l'approbation en mai et septembre 2020.

Il est rappelé qu'un courrier va être adressé à la Poste pour leur spécifier le mécontentement de la CC4V sur la distribution des flyers.

8) Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE

Une réunion a eu lieu le 10 décembre à la maison de santé de Lorris, le maire a remis le compte rendu de la mise en place de la structure et des subventions reçues et assisté à la signature du contrat local de santé. Les dossiers de subvention aux associations seront étudiés dès janvier. Un courrier a été envoyé au Président de Région dans le cadre du plan 100% santé pour le recrutement de 1500 médecins pour 2025 afin de lui faire part de la volonté de la CC4V d'accueillir les médecins dans les locaux disponibles. Avec la possibilité d'être recrutés par la Région, les médecins posent beaucoup de questions à la Région.

9) Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD

Rien à rajouter. Voir si l'on peut réunir les élus au mois de janvier.

11. QUESTIONS DIVERSES

Rappel des prochaines réunions de Bureau et Conseil de Communauté :

- ❖ **Mercredi 15 janvier 2020 à 14h30** : Bureau.
- ❖ **Jeudi 23 janvier 2020 à 19h30** : Conseil de Communauté.

Sans d'autres points à l'ordre du jour, la séance se termine à 21h10.